L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : rue de Chartres No 73. NOUVELLE-ORLEANS, JEUDI MATIN, 24 JUILLET 1879. 52me Année

DUFOUR & LIBERT, Propriétaires-Editeurs.

NOUVELLE-ORLEANS, JEUDI 24 JUILLET 1879.

VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR

Par Barnett & Gourdain, à leur salle d'encan, No. 91 rue Royale—le contenu d'un magasin de chapeaux.

Par O. Valéton, au magasin de MM. Schwabacher et Hirsch, coin Magazine et Poydras—jambons.

LA CONVENTION.

Nous avons déjà commenté une partie des votes de la Convention et le jugement définitif que nous porterons sur la Constitution que cette assemblée vient de terminer, ne sera en partie que la répétition des vues que nous avons déjà exprimées. Pour bien apprécier dans son ensemble, une œuvre de cette importance, il convient d'avoir le texte entier sous les yeux. L'impression de la Constitution a été ordonnée; il en sera tiré 20,000 exemplaires qui seront répartis entre les délégués pour être par eux distribués dans leurs districts respectifs. Dès que nous aurons un de ces exemplaires, nous examinerons à nouveau la Constitution dans son ensemble et ses détails et nous donnerons une opinion mûrement réfléchie sur le nouveau pacte qui doit être soumis au vote populaire.

En attendant, nous signalerons les dispositions suivantes comme les plus importantes:

Au point de vue politique, le maintien du suffrage universel sans conditions nous paraît offrir des dangers pour l'avenir, mais la majorité s'est laissée guider par le désir de concilier les électeurs de couleur et par le but, assurément louable, d'effectuer une réconciliation entre les deux races. Les délégués de couleur ont témoigné à ce sujet une satisfaction qui est d'un bon augure. Nous souhaitons que l'avenir donne raison à la Convention, bien que nous ayons soutenu une opinion contraire à celle de la majorité.

En tout cas, l'esprit libéral dont fait preuve la nouvelle Constitution, est une réfutation des accusations portées par les républicains du Nord contre la démocratie louisianaise.

La réduction des salaires mettra un frein aux convoitises des chercheurs de places, elle ne les fera pas, malheureusement, disparaître, et nous persistons à regretter qu'on ait laissé à l'élection la désignation des employés judiciaires et autres et d'une partie des juges.

Si la solution proposée pour le règlement de la dette ne répond pas pleinement à ce que nous attendions, nous avons, d'un autre côté, une compensation dans la limitation des taxes.

Si l'ordonnance sur la dette d'Etat est adoptée, la taxe ne pourra dépasser six mills. Si elle est rejetée, la taxe sera limitée à cinq mills, ce qui équivaudra à une fin de non recevoir opposée aux créanciers d'Etat et à leur contrat de 1874. Nous examinerons ultérieurement les conséquences de l'une et de l'autre alternative. Rien ne presse pour prendre un parti à ce sujet. Nous avons le temps d'y songer d'ici à l'élection et il peut être d'une bonne tactique d'attendre la tournure que prendront les évènements et les affaires financières.

La Constitution limite les taxes de paroisse ou de ville à dix mills et laisse à la Législature le règlement des affaires financières de notre municipalité. D'ici à la prochaine session, on aura le temps de préparer une solution.

Comme ce qui précède l'indique, si la Constitution prête aux critiques, elle renferme néanmoins de sérieuses réformes et des clauses avantageuses pour le peuple et en particulier pour les contribuables.

La Constitution sera soumise au peuple le premier mardi de décembre 1879. Le même jour auront lieu les élections pour le gouverneur, le lieutenant-gouverneur, la Législature, le secrétaire d'Etat, l'avocat-général, l'auditeur, le surintendant de l'instruction publique et tous les fonctionnaires et employés électifs en vertu de la nouvelle Constitution. Il n'y a que le Trésorier qui ait été excepté, sans doute parce qu'il a été élu récemment, raison qui ne paraît pas suffisante.

Si la Constitution est adoptée, la Législature se réunira le second lundi de janvier et le gouvernement d'Etat sera installé pendant la première semaine de la session, mais les autres fonctionnaires d'Etat n'entreront en fonctions que le premier lundi d'avril.

Il n'y aura pas d'élection municipale à la Nouvelle-Orléans en 1879; la Législature ordonnera des élections pour cette ville ou les corporations qui la remplaceront, lesquelles élections devront avoir lieu en 1880.

On trouvera dans le compte-rendu de la séance d'hier, le texte de l'ordonnance exécutive et les travaux qui ont terminé les travaux de la Convention.

Ajournement de la Convention.

La Convention s'est ajournée sine die, hier au soir à 10 heures, après trois mois et deux jours de travaux assidus. Si cette assemblée a donné lieu par ses hésitations à des critiques, il n'en faut pas moins reconnaître que la majorité de ses membres ont travaillé avec beaucoup de zèle à remplir leur mission, que les séances ont été caractérisées par beaucoup d'ordre et de décorum, et que la Convention comme corps a fait preuve de dévouement et d'abnégation.

Chaque délégué aura devant ses constituants la responsabilité de ses votes. Quant à leur œuvre commune elle sera appréciée par le peuple tout entier.

Les délégués des paroisses vont retourner chez eux après une longue absence. Nous espérons qu'ils emporteront un bon souvenir de leur séjour à la Nouvelle-Orléans, où ils n'auront plus occasion de revenir que comme particuliers, puisque le titre de capitale doit lui être enlevé.

Il est de toute justice de reconnaître que l'honorable L. A. Wiltz a présidé les séances de la Convention avec autant d'habileté que d'impartialité.

Concert, ce soir, au Fort Espagnol.

Je suis fatigué de ce [illegible] que je [illegible] [illegible] les [illegible].

LA RENTRÉE DES IMPÔTS EN FRANCE.—Nous lisons dans la *République française*:

"La plus-value des impôts indirects pour le mois de juin dernier s'élève à 12 millions. Les cinq premiers mois de 1879 avaient donné une plus-value de 46 millions de francs.

L'ensemble de la plus-value pour le premier semestre de 1879 atteint donc la somme considérable de cinquante-neuf millions en chiffres ronds.

—La nomination de M. Lacascade au gouvernement civil de l'Inde laisse vacant le siège de la Guadeloupe.

Les dernières dépêches de la Pointe-à-Pitre annoncent que des comités républicains ont fixé leur choix sur M. Melvil-Bloncourt, leur ancien député, qui avait perdu son siège par suite de la condamnation à mort prononcée contre lui pour participation à l'insurrection de 1871.

M. Melvil-Bloncourt a accepté la candidature.

Concert, ce soir, au Fort Espagnol.

Taxes arriérées et taxes de drainage.

La lettre suivante, qui a paru il y a quelque temps, dans le *Democrat*, dénonce toute l'iniquité des taxes de drainage.

L'exhibition annuelle de mon indigence par les autorités, dans la publication de taxes non payées, sous cette nouvelle ruse de division, est maintenant devant le public. Comme je suis d'opinion que tout citoyen qui le peut doit payer les impôts justement répartis, examinons, dans ce cas particulier, qui est à blâmer pour l'accumulation de ces taxes arriérées et jusqu'à quel point, les autorités de la ville sont autorisées à continuer des poursuites qui finiraient par la confiscation d'une propriété légitimement acquise.

Ma résidence est située dans la partie inférieure du Troisième District où j'ai vécu ces vingt dernières années. La propriété non divisée a quarante arpents de profondeur, plus le droit à une seconde concession ou quarante arpents en plus. De cette vaste portion de terre, quinze ou vingt acres peuvent être mis en culture, le reste est un marécage. Les bâtisses sont presque en ruines et dans un quartier plus prospère ne pourraient être estimées à plus de deux mille piastres, ainsi la plus grande partie de l'assessment porte sur la terre. Comme les taxes de l'Etat et de la ville, de 1871 à 1876, ont été, année commune, de 525 piastres, la taxe annuelle se montait à 26 piastres 25 cents par vingt acres de terre cultivable. Je parlerai plus loin des terres marécageuses.

Quand on considère que la Législature de 1866, (Acte No. 92) a passé, en bonne foi, une loi séparant la partie rurale de la partie urbaine; que la ville, l'année suivante, a accepté par une ordonnance, cette loi dont elle reconnaissait la justice, quand il est également admis que jamais rien n'a été fait par les autorités pour l'amélioration de la partie inférieure du Troisième District, et que la propriété n'y est pas même suffisamment protégée, il me semble que la ville et l'Etat devraient rabattre un peu de leurs prétentions dans un assessment trop élevé et dans l'énormité des impôts. Mais, si détestable que soit ce système de taxation, on pourrait encore se libérer s'il n'existait pas en plus une taxe frauduleuse de drainage, qui pèse sur presque tous les propriétaires du neuvième ward; de sorte qu'il est impossible de vendre un terrain de la valeur la plus minime, avant d'avoir payé cette taxe de dessèchement. Dans le mois de février dernier, le shérif m'envoya une notice de saisie et vente ainsi formulée:

Dans la cause du Conseil des Administrateurs, demandant un décret d'hypothèque, privilège, etc., sur la propriété de S. Howell, Quatrième District de Drainage.

Principal, 6 coupons (installments.)........	$3,493 45
Les intérêts de 6 ans, 6 pour cent........	1,257 65
10 pour cent pour les honoraires de l'avocat....	475 10
Payements à venir, Principal, 4 coupons......	2,328 95
10 années d'intérêts, 6 pour cent........	1,397 40
10 pour cent pour les honoraires de l'avocat.....	372 63
Frais...............	500
	$9,825 18

Quand les frais d'un procès commenceront, il est impossible d'en prévoir la fin; les chiffres donnés sont donc probablement au-dessous de la réalité, mais, considérant qu'aucun travail n'a été entrepris dans le quatrième district de drainage et que tout projet est abandonné depuis longtemps, la réclamation est au moins hasardeuse et dans tout autre pays inspirerait au peuple l'idée de cultiver le chanvre pour sa défense mutuelle.

J. Marie Saradet, il y a environ trois ans, a acheté de M. Tiblier un morceau de terre marécageuse derrière la manufacture de coton de la Louisiane, ayant à peu près 12,000 pieds de profondeur à partir de la rue des Bons-Enfants, pour 700 piastres. La réclamation de drainage s'élève déjà à 5,000 piastres, sans parler de l'avenir!

M. J. Angiade a acheté, il y a un an, cinquante-trois îlets marécageux à la vente de la succession Lacroix, derrière la propriété de M. Caña, pour 176 piastres, et vingt-huit autres îlets dans le fond de la rue de Pologne pour 60 piastres. Le montant du drainage sur chaque îlet étant de 180 piastres, et prenant en considération le privilège de l'eau qui existe sur tous ces terrains, la ville a assessé cette acquisition à 2,500 piastres.

Je ne puis pas comprendre pourquoi la ville assesse des terres marécageuses dont les propriétaires ne retirent aucun revenu. Depuis vingt ans on m'a volé à peu près 5,000 cordes de bois, et il y a à peine quatre ans qu'on m'a dérobé les pieux d'une barrière de quatre acres sur le chemin de fer. J'ai souvent porté plainte aux autorités. A la fin, on m'a fait savoir que McCarthy, l'administrateur de la police, ne pouvait pas faire respecter les ordonnances de son département.

La Compagnie du Mississippi et du Golfe du Mexique, d'après les dispositions de l'acte No 116, de 1869, reçut de l'Etat 480 piastres en bons à 73, engageant la propriété entière de la compagnie pour le paiement de ces bons et des intérêts. Au 1er septembre 1873, l'Etat avait payé $157,000 d'intérêts et n'avait reçu de la Compagnie que 1022 piastres à compte. La Compagnie fut en conséquence mise en défaut par l'Etat et réellement cessa d'exister. L'Etat consolida 220,000 piastres de bons émis, la balance de 260,000 piastres fut rejetée et déclarée par la Cour Suprême (No 6939) comme n'imposant à l'Etat aucune obligation légale.

C'est de cette décision que provient l'acte connu comme l'acte de Moyes No 30, année 1871, ayant pour but de dessécher les terrains de la Nouvelle-Orléans et les poches de ses habitants. Le Conseil s'opposa vivement à cet acte et le déclara inconstitutionnel. L'avocat de la ville, M. Lacey, fut du même avis, ainsi que l'avocat assistant, M. Waples. Et cependant le Conseil, par une ordonnance No 814 du 27 avril 1871, prit des mesures pour le drainage du premier, du second et du troisième district et stipula en même temps les termes et conditions pour les travaux déjà exécutés. L'acte No 30 rappelle toutes les lois du drainage en force à cette époque et contient également une autre disposition qui permet au Conseil d'établir un quatrième district de drainage: accordant ainsi à une corporation municipale le pouvoir sans précédent de lever un impôt non limité, en violation directe de la constitution de l'Etat. Mais, comme alors, il semblait exister un besoin irrésistible de piller, l'ordonnance No 13 créant un quatrième district de drainage fut adoptée le 7 février 1872.

Dans ce district, à partir de la rue Pologne, l'eau s'écoule par des canaux de deux milles et demi dans le bayou Bienvenu, et de là dans le Lac Borgne. Il n'y a dans le pays, aucun drainage naturel ou artificiel qui puisse lui être comparé, et si le Conseil avait jeté les yeux sur la localité, il aurait compris le tour qu'on lui avait joué par la disposition de la loi de 1871—acte No 30.

L'opinion de M. Lacey sur ce district est digne d'être citée. On peut la trouver dans les débats du Conseil du 29 avril 1873. M. Lacey dit: La propriété dans le quatrième district de drainage n'a été améliorée ou protégée par aucun travail, la valeur n'en est pas augmentée, et ses avantages ne seront pas obtenus tant que la levée de protection de la partie inférieure de la ville ne sera pas construite et reliée à la levée du bord du Lac. Il est donc injuste de demander une taxe aux propriétaires tant que les travaux ne seront pas commencés. C'est évidemment le devoir du Conseil de payer les warrants avec les taxes d'assessment dues par les propriétaires dont les terrains ont déjà été améliorés par le dessèchement et non de forcer les autres propriétaires à payer des impôts pour des améliorations qui ne seront pas réalisées avant plusieurs années." Comme le quatrième district de drainage est dans une condition pire qu'il n'était, lorsque cette remarquable opinion a été donnée et comme c'est un principe de droit qu'on ne peut exiger le payement d'une obligation qui n'a pas été remplie, je pense que M. Lacey conviendra avec moi que les 10,000 piastres extorquées du Couvent des Ursulines pour travaux qu'on n'a jamais eu l'intention d'entreprendre sont dignes des principes établis par J. Law et Dick Turpin. Mais je pourrais fournir à M. Lacey d'autres documents aussi forts que ceux qu'il a donnés dans cette habile opinion.

La ville désirait ardemment se débarrasser de Van Norden et de son système de drainage, car les dépenses se montaient déjà à trois millions et rien n'était fait. Par une ordonnance (No 3,539) autorité fut donnée au maire de conclure avec la compagnie du Canal et du Golfe ou avec son représentant Van Norden, un règlement définitif de toutes les réclamations de la dite compagnie et d'obtenir aussi la vente, l'abandon et le transfert en faveur de la Nouvelle-Orléans de tous les droits, privilèges et franchises créés pour le bénéfice de la compagnie, en vertu de l'acte No 30, année 1871. Tous les actes passés auparavant furent annulés, ainsi que les ordonnances du Conseil. Les conditions étaient 300,000 piastres en warrants de drainage; la ville devait aider Van Norden dans la collection et le garantir de toute perte. Si jamais une ville a été méchamment trahie dans ses intérêts, ce fut la Nouvelle-Orléans par l'ordonnance No 3539 et par la signature donnée à l'acte notarié en conséquence. Qui conseilla les autorités municipales dans cette affaire, je ne puis le dire, mais ce ne fut pas Frank Jonas.

Tout le monde savait que depuis plusieurs années, il n'existait aucune institution telle que la compagnie du Canal et du Golfe, &c., quoiqu'une organisation ayant pour président J. Matthews et pour secrétaire S. D. Moody fut maintenue; mais ils ne représentaient absolument rien. La propriété entière était engagée envers l'Etat pour les bons et les intérêts et la compagnie était insolvable. Le canal, &c., fut d'abord vendu par le marshal des Etats-Unis, le 3 février 1872, à P. S. Lowell pour 2,800 piastres et ensuite à S. Wheaton, le présent possesseur, pour 5,000 piastres. Van Norden n'avait rien à transférer et par conséquent sa vente à la Ville était illégale. Les jugements suivants donneront une idée de toute l'affaire.

5e COUR DE DISTRICT

James A. Willard contre la compagnie du Mississippi du Golfe, &c. Pétition No 4845 enregistrée le 29 juillet 1873.—Jugement du 12 janvier 1877. Le jugement décrète la forfaiture de la charte de la compagnie et nomme Tobias Gibson, Esq., commissaire à l'effet de procéder à la liquidation de ses affaires. Jugement définitif.

5e COUR DE DISTRICT

Alfred Marchand contre Van Norden et Palmer (No 4905, enregistré le 8 septembre 1873,) expose que la dite compagnie (Canal, &c.,) dans le but frauduleux de mettre ses propriétés à l'abri des poursuites de ses créanciers a fait le 22 novembre 1872, devant A. Hero junior, une vente à un certain Van Norden de ses bâteaux-dragueurs, chalands, mulets, wagons, remorqueur, &c., &c. La vente est déclarée nulle et tous les objets vendus restent la propriété de la compagnie pour répondre de ses dettes. Jugement rendu le 28 juin 1877. Van Norden devra payer les frais sur appel.

5e COUR DE DISTRICT

James A. Willard contre Van Norden. No 4846. Demande enregistrée le 30 juillet 1873. Jugement rendu le 29 janvier 1878 contre Van Norden et la ville de la Nouvelle-Orléans: déclarant nuls et sans valeur les actes de vente passés devant A. Hero junior, à savoir: le 22 mai 1872, le 22 et le 23 ——— 1872, et décrétant que toutes les propriétés mentionnées dans ces actes ainsi que toutes les franchises appartenant à la compagnie du Golfe du Mexique, &c., sujettes au payement de ses dettes. Défend au maire, aux administrateurs et à tous autres de délivrer à Van Norden ou à aucun de ses agents ou ayants cause, aucun certificat, warrant, ou autre reconnaissance de dette en bons, &c., &c., &c., ayant quelque rapport à l'acte du 30 novembre 1871. Van Norden devra payer les frais sur appel.

Maintenant mon esprit est frappé par une réflexion. Il me semble que le maire et les administrateurs assument une grave responsabilité en autorisant les poursuites pour les réclamations de ce drainage. Le shérif aussi se trouvera dans le même embarras. Supposons que la Cour Suprême confirme les deux derniers jugements, qui alors remboursera les fonds? Ce ne sera ni Van Norden, ni la ville, puisque le paiement fait à l'une ou l'autre partie serait illégal.

S. HOWELL.

Concert, ce soir, au Fort Espagnol.

M. PHILIP WERLEIN, No 135 rue du Canal, a toujours en magasin un choix des beaux pianos de Hale, fabriqués expressément en vue de l'humidité de certains climats et à laquelle ils résistent admirablement. Ces pianos, qui durent très longtemps, ne coûtent que $300, montant que l'acheteur peut payer à raison de $10 par mois. L'acheteur de la campagne doit verser $50 comptant, le reste pouvant se solder par quotités mensuelles de $10. Quiconque a besoin d'un piano fera bien de s'adresser à M. P. Werlein.

Avez-vous jamais mangé une salade de [illegible]?

Grand Concert au Fort Espagnol, ce soir.

L'AFFAIRE DE LA LANTERNE.—Le télégraphe nous a annoncé que le jury d'honneur a donné raison à M. Christophle contre la *Lanterne*, en justifiant les accusations portées par l'ex-ministre. La lettre suivante du directeur de la *Lanterne* était donc assez téméraire:

J'ai invité M. Albert Christophle à faire, devant un jury d'honneur, composé de membres du Parlement, la preuve de l'accusation qu'il a portée contre moi à la tribune.

Je l'ai mis au défi de faire la preuve de ses allégations.

M. Albert Christophle n'a point répondu.

Le député-gouverneur du Crédit foncier refuse de se soumettre au verdict d'un jury d'honneur parce qu'il sait que ses allégations sont mensongères.

M. Albert Christophle étant couvert par l'immunité parlementaire, il m'est impossible de le traduire devant les tribunaux.

J'avais l'intention de lui envoyer des témoins et de réclamer de lui une réparation qu'un homme de cœur ne refuse jamais; mais des amis me font observer que l'ancien préfet de l'Orne lors de l'entrée des Prussiens à Alençon ne se bat pas.

Voici donc la situation devant laquelle je me trouve:

M. Christophle, du haut de la tribune, se rend coupable d'une calomnie;

Il s'abrite ensuite derrière sa qualité de député.

Je livre l'appréciation de cette lâcheté à tous les gens d'honneur.

E. MAYER.

. Les amateurs de musique d'ensemble en entendront de belle au Fort Espagnol, ce soir.

—On lit dans le *Voltaire*;

"Nous annoncions, il y a quelque temps, qu'aussitôt l'aménagement des salons du Palais-Bourbon terminé, le président de la Chambre des députés inaugurerait ses réceptions officielles. Nous ne nous trompions pas. Nous apprenons en effet qu'il est question d'une grande fête qui serait donnée, dans ce palais, le 14 juillet. Elle s'annonce comme devant être très brillante. Elle aura lieu, en même temps, dans les salons présidentiels et dans les jardins. On assure que la décoration du jardin sera particulièrement belle. Un théâtre serait dressé dans la grande galerie, et on y donnerait un concert résumant, en quelque sorte, toute l'histoire de la musique en France. Les plus larges invitations seront faites, nous dit-on, non seulement dans le monde de politique, mais dans le monde des lettres et des arts."

Belle musique à entendre, ce soir, au Fort Espagnol.

LES CONCIERGES.—En passant au Palais-Royal, j'ai entendu la garde républicaine.... même qu'elle jouait: "*Allez, gros militaire!*"

—Un titre de chansonnette!...... Pas possible!.......

—A preuve que v'là le programme: "*Allegro militaire.*"

NOS CONCIERGES.—Quel guignon, mon Dieu! quel guignon que d'être sculpteur!

—Voyons, monsieur Annibal, raisonnez-vous donc!...... N'y a pas d'sot métier, que diable! Tout l'monde peut pas être concierge!

Grand Concert au Fort Espagnol, ce soir.

LE MARÉCHAL MACMAHON.—On lit dans le *Gaulois*:

Son salon est le rendez-vous d'affections rares, de vieilles camaraderies, de discrètes fidélités. On n'y parle pas, on y cause. La politique n'y a point pied. Le maréchal a tenu à descendre tout entier du pouvoir. Il n'est pas resté dans son entourage l'ombre d'une assiduité suspecte. Sauf à en souffrir, il a voulu écarter de sa maison jusqu'à l'apparence de ces innocentes suites, qui mettraient volontiers leur honneur à accompagner les retraites illustres, et dont la présence, si réservée qu'elle soit, prête encore trop souvent le flanc à la manie des gens qui veulent voir de l'agitation partout.

A ces amis dont je parle, le maréchal, avec sa franchise coutumière, n'a pas hésité à s'ouvrir à la fois et sur les motifs de son abstention à St-Augustin, et sur ses projets relativement aux funérailles du prince:

—Je suis soldat, avant tout, leur a-t-il dit avant-hier. Je fais passer même avant les plus chers respects le respect de la discipline. Je ne suis pas allé à Saint-Augustin; c'est vrai; j'ai eu un scrupule de soldat. J'ai eu peur qu'on ne fît sur ma personne l'éclat d'une manifestation politique. Voilà mes raisons, mes seules raisons: ce sont celles d'un soldat. Mais je ne veux pas non plus être accusé d'ingratitude. Cette idée m'est extrêmement pénible. Depuis deux jours, elle me tourmente. En définitive, je ne puis qu'être très reconnaissant à l'empereur. L'empereur a toujours été parfait pour moi, et je lui dois tout. Le jour même où l'on a appris la mort du prince, j'ai écrit une longue lettre à l'impératrice. Je voudrais aller à Londres, c'est mon vif désir. Mais, avant tout, je suis soldat. J'ai besoin de l'autorisation de mon chef, le ministre de la guerre. J'irai le trouver dès demain.

Le lendemain, en effet, le maréchal se présentait au ministère. Il insiste beaucoup près du général Gresley.

—J'attache, lui dit-il, une grande importance à ce voyage. Importance que vous comprendrez, j'en suis sûr, car c'est une affaire de cœur. Il ne s'agit pas de manifestation, mais de reconnaissance.

Le général Gresley répondit au maréchal qu'il ne pouvait prendre sur lui d'accorder pareille autorisation. D'autant plus qu'il venait de la refuser aux maréchaux Canrobert et Lebœuf, ainsi qu'à l'amiral Jurien de la Gravière.

Le lendemain même, le général Gresley en a référé au conseil des ministres. Il a fait valoir les raisons du maréchal. Malgré le caractère essentiellement privé de la démarche sollicitée, le conseil a répondu négativement.

Le général Gresley a si bien senti ce qu'un tel refus pouvait avoir de triste pour un compagnon d'armes de Solferino, qu'il est allé en personne en porter la nouvelle au maréchal, à Passy du conseil. Il lui a rendu compte de ses instances, des discussions qu'elles ont soulevées; enfin, de l'arrêt prononcé par ses collègues.

—Je m'incline, a dit le maréchal, devant la décision que vous me communiquez. Mais je tiens et je veillerai à ce qu'on sache que j'ai fait tous mes efforts pour la conjurer. On saura, en même temps, que le gouvernement m'a refusé la première faveur que je lui demandais. Quant à l'impératrice, je me ferai un devoir de lui écrire tout à l'heure, pour l'informer à la fois de ma tentative et de son insuccès.

En présence de cette interdiction, que pouvaient faire les maréchaux Canrobert et Lebœuf, qui, eux aussi, se proposaient d'aller à Londres?.... Ce qu'ont fait MM. les généraux Fleury et Castelnau, se faire mettre à la retraite?.... Non! puisqu'il n'y a pas de retraite pour un maréchal de France. Passer par-dessus l'interdiction du ministre de la guerre?.... Non, encore, puisqu'ils sont les plus hauts dignitaires de l'armée, et qu'à ce titre ils ont le devoir de donner à l'armée entière l'exemple de la discipline et de la subordination aux lois militaires.

Il y a Concert, ce soir, au Fort Espagnol.

TROIS CENTS INSURGÉS MORTS DE SOIF.—Voici le texte de l'ordre du jour adressé par le général Forgemol aux troupes des trois colonnes qui ont opéré dans l'Aurès:

DIVISION DE CONSTANTINE.—ETAT-MAJOR. No 19 ORDRE

Les contingents insurgés, après s'être enfuis précipitamment d'El-Hammam, devant la colonne de Batna, avaient gagné les montagnes de l'Ahmar-Khaddou, emmenant leurs tentes, leurs familles et leurs troupeaux dans l'intention de se réfugier au sud de la Tunisie.

Arrivés au pied des montagnes, ils avaient eu les 19 et 20 deux rencontres sanglantes avec les goums du Djebel-Chechard et les spahis de Ziribet-El-Oued, qui leur avaient fait éprouver des pertes sérieuses et enlevé tentes, familles, troupeaux.

Cependant ils avaient pu forcer le passage et continuer leur route vers l'Est. Mais trop faibles pour forcer de même celui de Négrine, où les goums de Tébessa étaient installés, ils durent se jeter dans le Sahara.

Là les attendait la plus affreuse des morts, la mort par la soif.

Lorsque les goums de Tébessa les atteignirent, plus de trois cents insurgés gisaient sans vie sur le sable; tous les survivants étaient faits prisonniers.

Ce dernier coup porté à l'insurrection ne peut manquer d'avoir dans le pays un grand retentissement.

C'est grâce à la rapidité des mouvements combinés des trois colonnes et à l'abnégation avec laquelle les troupes ont supporté les fatigues des marches et de la saison que ce terrible et décisif châtiment a pu atteindre les rebelles.

Le général de division se fait un devoir de le reconnaître et d'adresser ses remerciements aux commandants, officiers, sous-officiers et soldats des trois colonnes.

Camp de Médina, 27 juin 1879.

Le général de division.
Signé; FORGEMOL.

LES RÉCOLTES EN FRANCE.—Nous lisons dans le *Journal du Commerce maritime* du 9 juillet:

La persistance de la pluie continue à faire la désolation de tous nos agriculteurs. Au cercle du Louvre, les commentaires résultant des dernières nouvelles impliquent que les prévisions officielles relativement au déficit de la récolte seront dépassées et que nos sorties de numéraire, motivées par les importations de céréales, devront être beaucoup plus considérables que l'année dernière, d'abord parce qu'en 1878, nous avions un stock qui n'existe plus à l'heure qu'il est, ensuite parce que l'étranger n'avait affaire qu'à nous qui étions les seuls maltraités, tandis qu'en 1879 tous les Etats de l'Europe sont également sous le coup d'une mauvaise récolte, ce qui doit motiver une élévation considérable du prix des blés exotiques.

BISMARCK JALOUX DE CAMBRONNE.—La *Globe* a reçu de son correspondant la dépêche suivante;

"Berlin, 4 juillet, 9 h. soir.

"Dans le monde parlementaire, il est question d'un duel entre M. de Bismarck et M. Friedenthal, ministre démissionnaire. Le chancelier aurait parlé de M. Friedenthal en termes rappelant vaguement un mot célèbre du commandant de la garde à la bataille de Waterloo."

—Echo vinicole!

Le cru de Peyraguey, premier grand cru de vins blancs de Sauternes, appartenant au duc de la Trémoille, vient d'être adjugé à M. Grédy, pour la somme de 158,775 francs.

Le cru de Peyraguey avait été, en 1865, acheté 300,000 francs par M. le comte Duchâtel à M. St-Rieul-Dupouy.

Il y a Concert, ce soir, au Fort Espagnol.

Il y a Concert, ce soir, au Fort Espagnol.

Depuis plus de trente ans, il est fait usage du sirop calmant de Mme Winslow pour les enfants. Il dégage l'estomac des acides, guérit des coliques, règle les intestins, guérit la dysenterie et la diarrhée, provenant de la dentition ou d'autres causes. C'est un vieux remède dont l'efficacité est parfaitement établie. 25 cents la bouteille.

Décédé, le 23 juillet, à 7 heures et demie du soir, FRANÇOIS VALLETTE, âgé de 74 ans, natif de la Louisiane. Les amis de la famille sont respectueusement priés d'assister à ses funérailles qui auront lieu aujourd'hui. Le convoi partira, à 3 heures et demie du soir, de sa demeure, au coin des rues Peters et Valette, Alger.

Falleció ayer a las 10 de la mañana, a la edad de 76 años MARGUERITA ORFILA, viuda de Antonio Cardona, natural de Menorca, España. Los amigos y conocidos de su Yerno Vicente Prats y de José Perez quedan respetuosamente invitados así como tambien los oficiales y miembros de la Sociedad Menorquina a asistir al entierro que tendra lugar hoy a las 4 de la tarde, de la casa mortuoria calle de Bagatelle esquina Claiborne No 550.

Décédée hier matin, 23 courant, à 7 heures un quart, Dame BARBIER, veuve JOSEPH DELORM, âgée de 72 ans, native de St. Foy, Gironde, France. Ses amis et connaissances, ainsi que ceux de ses fils J'ules et Guillaume Sabier, et de Georgette à ces funérailles qui auront lieu aujourd'hui à 11 heures A. M. Le convoi partira de sa dernière résidence, rue Gasquet, No 264, entre Tonti et Rocheblave.

De la part de ses enfants.

Société Française de Bienfaisance et d'Assistance Mutuelle de la Nouvelle-Orléans.—Décédée hier matin, à 7 heures et demie, à l'âge de 72 ans, la sociétaire, Mme Veuve DELORM, mère des sociétaires J. et G. Sabier, née à Ste-Foix, dép't de la Gironde, France. MM. les Sociétaires et spécialement ceux de la catégorie du mois de JUILLET, sont priés d'assister à ses funérailles qui auront lieu CE MATIN, à 11 heures. Le convoi partira de chez son fils J. Sabier, 264, rue Gasquet, entre Tonti et Rocheblave.

Par ordre du Président,
J. SCHWEITZER.
Le secrétaire, L. SIMON.

PROMENADE-CONCERT
AU FORT ESPAGNOL,
24 juillet 1879.
SOUS LA DIRECTION DU
Prof. B. MOSES,
COMMENÇANT à 6.30 P. M.

Programme.
PREMIÈRE PARTIE.
1 Grande marche........Strauss
2 Grand National Medley........Holmache
3 Valse—Pleasures of Summer........Hofberg
4 Morceaux choisis de Martha........Flotow
5 Chant du Peuple........Wadsworth
6 Pot-Pourri—Cloches de Corneville........Planquette
SECONDE PARTIE.
7 Grande Marche—Le Songe d'une nuit d'été—........Mendelssohn
8 Morceaux choisis de Robert le Diable........Meyerbeer
9 Sarto-Concerto (Mélange)........Reyer
10 Pot Pourri, Frabenfuu........C. M. V. Weber
11 La Princesse de Trébizonde........Offenbach
12 Galop des Pompiers........Kiesler
Après 5:40 P. M. les trains partiront de la ville toutes les vingt minutes. Dernier train du lac à 11:10 P. M. 24 juil—1f

La fête de "Ste. Anne" étant une de celles que célèbrent l'Archiconfrérie des "Mères Chrétiennes," la Présidente prie les dames qui en font partie de se rendre à la Cathédrale St-Louis, à la Messe qui sera dite à 7 heures, SAMEDI, 26 juillet. 23juil—

A LOUER
FAIR GROUNDS.
A PARTIR de ce jour, 23 juillet, le loyer pour les pique-niques donnés aux Fair Grounds le dimanche qui s'élevait à $150 pour le reste de la présente année, et à $50 pour les pique-niques donnés les autres jours de la semaine. Pour plus amples informations s'adresser à
G. W. NOTT, Administrateur,
104 rue du Canal.
23juil—1m

AVIS.
MA FEMME, Mme E. WEBER, ayant abandonné le domicile conjugal, je ne réponds d'aucune dette qu'elle pourrait contracter.
ANTONY F. WEBER,
563 rue Baronne.
13juil—13, 16, 20

FREDRICKSON & HARTE,
PHARMACIENS-CHIMISTES,
139 rue du Canal,
Bâtisses Touro.
Agents pour les principales Eaux Minérales.
Pour le "Girondin," le désinfectant le plus efficace et connu.
Pour les Médicaments de la célèbre Université médicale de New York.
Importateurs de parfumeries fines et d'articles de toilette.
Agents spéciaux de la maison Chardon, fabricants d'extraits, d'odeurs fines pour le mouchoir, de poudres de riz pour la figure, de vinaigre de toilette, etc. Aussi, un assortiment varié de brosses de Fleuriste de Harte, de Lavande triple. Dépôt pour toute la gamme de médicaments de la maison, la Propriétaire du Grand Remède du Sud pour les fièvres, le Thé de Grégoire, de l'Iodo-ferrum de Harte, simple et combiné avec les hypophosphites, la Pepsine, l'Huile de foie de morue, de l'Onguent carbolique de Richards, remède infaillible pour les maladies de la peau, etc.
Seringues—Appareils électriques.
20 juil—10f 139 rue du Canal.

A Louer,
La grande et magnifique résidence No. 110 rue de l'Esplanade entre Dauphine et Bourgogne, possédée le 1er octobre. S'adresser pharmacie Grunewald, Esplanade et Bourgogne. 22juil—1m

AVIS AU PUBLIC.
LES consignés ont l'honneur de faire savoir à leurs amis et clients qu'ils ont quitté le salon de barbe, No 44 rue St Charles, et qu'ils sont aujourd'hui, dans le même ILET No 36.
JULES et BATISTE,
MAISON CHARLES TROUILLY,
En face l'entrée de l'Hôtel St. Charles.
19 juil—6f

NATTES,
NATTES.
Nous sommes prêts à offrir un assortiment très complet de NATTES venant d'être reçues.
D. H. HOLMES
155 rue du CANAL, et
15 rue BOURBON.
1erjuin—13f

J. LEVOIS
126, RUE DU CANAL 126.
Par suite de la mort de notre sieur J. LEVOIS et de la nécessité d'une liquidation rapide de son intérêt dans la maison, nous offrirons à partir de
Lundi, 28 courant
notre stock tiré et bien assorti de
MARCHANDISES IMPORTÉES
ET DU PAYS
à des prix tellement réduits que la vente rapide en est assurée d'avance.
Les clients de la maison et le public sont respectueusement priés de venir examiner nos marchandises et nos prix.
23juin—13f

P. WERLEIN.
135 RUE DU CANAL,
BATISSES TOURO.
LA
GRANDE MAISON
DE
PIANOS,
D'ORGUES
ET DE
MUSIQUE
DU SUD.
Favorablement connue dans tout le Sud pour tenir les meilleurs PIANOS et ORGUES
AUX
PLUS BAS PRIX
ET AUX PLUS
Libérales Conditions
Son stock se compose de Pianos Chickering qui sont sans rivaux, d'excellents Pianos de Knabe, des solides et sonores Pianos de Hale. Ces PIANOS possèdent toutes les qualités mécaniques et musicales des instruments de premier classe et ont acquis un point d'excellence qu'il sera probablement difficile de surpasser. J'appelle l'attention spéciale des lecteurs sur les

Pianos Droits

Des facteurs mentionnés ci-dessus qui ont gagné une immense popularité en raison de la facilité avec laquelle ils peuvent être adaptés à beaucoup d'usages. Ils sont construits avec les meilleurs matériaux et sont remarquables par un travail très du [illegible]. Ils ont des colonnes très fortes et de lourds chassis de fer dans lesquels sont insérés les tables d'harmonie des plus grands pianos d'après les principes les plus scientifiques.

Le jeu est simple et n'est pas exposé à se déranger sous l'influence de l'atmosphère. Ils sont ce, creux et possèdent une qualité particulière de chant qu'on ne trouve pas dans les autres pianos. Toutes les améliorations développées dans la fabrication des pianos depuis dix ans en Europe et dans ce pays ont été appliquées aux pianos ci-dessus mentionnés et nombre de traits importants sont brevetés et ne peuvent être employés que par les facteurs ci-dessus mentionnés. Tous les pianos sont dans des caisses en bois de rose très fortes. Quant à la durabilité, ces pianos n'ont pas de supérieurs. Non seulement ils durent une génération, mais leur son s'améliore avec l'usage pendant nombre d'années, pendant que les autres se détériorent et deviennent maigres pendant la même période. Les prix sont plus bas qu'ils n'ont jamais été et nos conditions conviennent à toutes les bourses.

Quant aux pianos européens tels que les Pleyel et d'autres, j'ai depuis 1875 cessé de les importer et je garde seulement ce qui me reste de ce temps et ce que je reçois en échange des pianos américains. On ne ferait pas cas [illegible] à importer des pianos étrangers, payant 10 pour cent pour être mis dans des boîtes de zinc, et 30 pour cent de droit au gouvernement, quand surtout un piano plus durable et de beaucoup supérieur par le son peut être fait dans ce pays pour beaucoup moins d'argent. En ce moment, la Nlle-Orléans est la seule ville des Etats-Unis qui importe des pianos étrangers, et l'importation cessera à mesure qu'on apprendra à juger de la différence dans les pianos et qu'on comprendra qu'un piano américain de $300 est, sous tous les rapports, supérieur à un piano étranger de $400.

Les pianos droits américains dureront-ils? C'est une question fréquemment faite. Je réponds hautement, oui! Les pianos carrés de fer faits, il y a 40 à 50 ans quand la fabrication des pianos était à son début dans ce pays, ont conservé leur son et ont duré jusqu'à aujourd'hui. La fabrication des pianos droits dans ce pays est de date récente, soit 10 ans, mais le système américain de double chassis de fer qui distribue la tension sur toutes les parties du chassis assure leur durabilité et la tenue du ton, sans que cela puisse être l'objet d'un doute.

Les autres parties dans les pianos américains ont une force double de celle des pianos étrangers. Je ferai, avec plaisir, voir la différence aux personnes intéressées.

LES PIANOS D'OCCASION
qui ont été loués pendant l'hiver, seront vendus à moitié prix sur le paiement de $1 par semaine et au-dessus. Toute garantie est donnée pour chaque piano vendu par moi. Je veux que mes acheteurs soient entièrement satisfaits de leur marché afin qu'ils recommandent ma maison à leurs amis qui ont besoin de pianos, et les clients ne sont pas satisfaits, les pianos seront échangés et l'argent sera remboursé.

ORGUES.
J'ai un plus grand stock d'orgues qu'aucune maison du Sud, et je suis le seul agent pour les BASTY
MASON ET HAMLIN
et les orgues de la Nouvelle Angleterre qui sont considérées comme les meilleurs du monde. Prix de $50 à $1000, vendus sur des versements mensuels ou comptant.

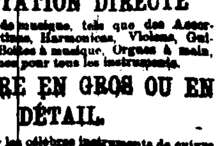

IMPORTATION DIRECTE
d'instruments de musique, tels que des Accordéons, Concertinas, Harmonicas, Violons, Guitares, Flûtes, Boîtes à musique, Orgues à main, Cordes Italiennes pour tous les instruments.
A VENDRE EN GROS OU EN DÉTAIL.
Agence pour les célèbres instruments de cuivre de LECOMTE, qui sont les mieux faits, les mieux timbrés et au plus bas prix.
Demandez des catalogues illustrés.
Mon département de musique est complet et contient tout ce qui est publié dans ce pays et en Europe. Papier de musique et livres de musique à vendre à un escompte libéral.
P. WERLEIN,
Rue du Canal 135.
20juil—

ACHETEZ VOTRE
CHAUSSURE
A L'ETOILE ROUGE!!!
ON REND L'ARGENT POUR TOUT SOULIER QUI AVANT USAGE A CESSÉ DE PLAIRE.
ON REND L'ARGENT POUR TOUT SOULIER QUI AVANT USAGE A CESSÉ DE PLAIRE.
COIN
Canal & Baronne.
Des villes de bains, demandez des catalogues de
L'Étoile Rouge,
on vous les expédiera.
ORDRES REMPLIS
PAR L'EXPRESS, C. O. D.
Tout soulier ne convenant pas peut être renvoyé.
Adressez tous vos ordres de chaussures à L'ETOILE ROUGE.
ARTHUR DURIEU.
6 juil— Propriétaire.

AU MIRACLE
DU JOUR!!
LES ENVOIS DE LA
Maison Ste-Anne
Bon marché inouï!!
Occasion exceptionnelle!!
Immense assortiment.
Chaussures!
Chaussures!
Provenant des meilleurs ateliers:
Boston,
New York,
Cincinnati,
Philadelphia.
Vente Syndicale,
BREIMER, JACKSON & CO.,
de New York, en faillite. Le tout
Vendu sans limite
Au coin Royale et Ste-Anne.
PLUS
27685 paires bonne chaussures à 15 cents.
MÈRES DE FAMILLES!
Chaussez vos Enfants!!
AU COIN ROYALE & Ste-ANNE
Au Public.—Les prix extraordinaires que nous citons plus haut feront sourire bien des gens, mais nous dirons aux incrédules venez et vous serez convaincus.
Nos chaussures fines, sont d'une très grande supériorité à tout ce qui a été offert jusqu'à ce jour.
Pour notre immense lot de chaussures, appelée long brogan à 15 cents, si nous ne réclamons pas une élégance parfaite de Congo, nous pouvons assurer que Confectionnés avec des matériaux, sains, souples et durables, elle est supérieure à tous autres chaussures, vendues à 10 fois se prix imperméable, résistent au frottement du sable, préservent la santé, sont peu coûteuses, et sont en usage général, à New Port, Swansey, Salem et dans toutes les villes de la nouvelle Angleterre.
Chaque paire est garantie.
17 juillet—3m—M J D

GRAND RABAIS
—AU—
MAGASIN DE CHAUSSURES
—DE—
PAUVRE DIABLE,
COIN ROYALE & STE ANNE.
M. P. CASAUBIEILH annonce au public que, se proposant de transférer son magasin à la fin du mois, au coin des rues Dumaine et Bourbon, il a dans le but d'écouler entièrement son stock élégant et varié, effectué un GRAND RABAIS sur tous prix. On trouvera chez lui des chaussures de tout genre à des prix défiant toute concurrence.
3 juil—1m

MATELAS
A Prix Extraordinairement Réduits
CHEZ
DONAHOE
Fabrique de Matelas bordés à la corde patentés.
44......RUE DE CHARTRES......44
Près Dumaine.
Venez les voir.
J. J. DONAHOE.
1er mars—au 12 nov—DMaJe

CONSERVEZ VOS TAPIS.
EN les faisant nettoyer par la Compagnie dite: Boston Patent Steam Carpet Beating and Renovating Company,
Bureau 170 rue du Camp, succursale, 51 rue Royale. Les travaux de battre et de remettre à neuf les tapis se font aux Nos 10, 12, 14 et 16 rue Poeyfarré, coin Annonciation.
Prix pour battre, brosser et remettre à neuf:
Battre et brosser les tapis de laine et les mélés de coco 3 ply, 4c. la yarde.
Battre et brosser les tapis de Bruxelles, velours et Wilton, 5 cts la yarde.
Battre et brosser les Axminster et Aubusson, 6 cts la yarde.
Remettre à neuf, 5 cts extra par yarde.
Couvertures de pianos de $1 à $1 50.
Couvertures de tables, de 50 cts à $1.
Couvertures de laine 40 cts la paire.
Lambrequins de $1 50 à $3.
Pas de frais additionnels pour enlever les tapis, les rouler et les emmagasiner. Tout travail garanti ou pas de paiement exigé. Toute commande envoyée par la malle, laissée au bureau ou aux ateliers sera remplie avec promptitude.
H. L. JONES Jr., propriétaire,
Bureau, 170 rue du Camp.
ALBERT PAUL, Agent. Bureau 51 rue Royale.
28avril—3m—D M J

J. MIRAMON,
Ébéniste et Tapissier
200.......RUE DU CAMP.......200
MANUFACTURE de chaises de barbiers, en canne, de $18 à $30. Matelas à ressorts de $18 à $30. Achète les vieux meubles. Les lits à quatre colonnes mis à la Victoria. Répare à neuf, à son magasin ou à domicile, les vieux meubles, si mauvais qu'ils soient. Ouvrage garanti. Facilité pour les paiements au-dessus de $15. Emballage et emmagasinage de meubles. Demande d'un apprenti de 15 à 18 ans pour apprendre le métier. 18 mai—12mois MarJ D

Brasseries.
Marais Street Steam Brewery
H. F. STURCKEN,
20, 22, 24 et 26 RUE MARAIS.
Entre Conti et St-Louis.
4 5v 1an—D.M.J.

Pelican Steam Brewery,
EUGÈNE ERATH,
260....RUE VILLERE....260
Entre Esplanade et Chemin du Bayou.
11janv—1anDMarV

Vincente Ranna,
(DIPLOMÉ.)
Médecin Vétérinaire et Forgeron,
135.......REMPARTS.......135
Entre Toulouse et St-Pierre.
Traite avec un soin tout particulier toute espèce d'animaux.
Les ordres du public sont sollicités et seront remplis avec une grande promptitude.
5fév—1anDMar J

Tirage de la Loterie de l'Etat de la Louisiane.
POUR LE 23 juillet—CLASSE No 173.
Tirage de 4 heures P. M.

1re	2me	3me	4me	5me	6me	7me	8me	9me	10me	11me	12me	13me
70	30	68	38	34	57	62	46	24	72	73	51	27

Les tirages ci-dessus, publiés dans tous les principaux journaux, se font en public et journellement dans les salons de la Compagnie.
En témoignage, nous apposons notre signature. Ce 23 juillet 1879—4 heures P. M.
ADAM GIFFEN,
LOUIS H. PILIE,
Commissaires.
Les plans de nos tirages quotidiens, peuvent être vus en tous temps, dans toutes nos succursales.

CITIZENS' SAVINGS BANK
BANQUE POUR LES PETITES EPARGNES,
Coin Baronne et Gravier,
NOUVELLE-ORLEANS.
Incorporée par une loi spéciale de la Législature.
Dépôts reçus et payables par chèques sur demande.
Intérêt, selon convention faite, payé sur montants laissés en dépôt pendant un temps spécifié.
Autorisée par une loi spéciale à recevoir des fonds spéciaux en dépôt de tout argent appartenant à des successions, des mineurs et d'autres.
Charte, By-Laws et règlements, avec toutes les informations nécessaires, fournis sur demande.
ARGENT A PRÊTER SUR BONNES GARANTIES. 11mars—6mois

NOUVEAU LAC
Promenade-Concert
MERCREDI ET VENDREDI.
LE PROFESSEUR OSCAR WOLF, AIDÉ de son magnifique corps de musiciens
Du Bataillon Crescent City,
est engagé pour la circonstance et présentera un attrayant programme.
La compagnie du chemin de fer de la rue du Canal fera partir des convois toutes les DEMI-HEURES, procurant ainsi tout l'agrément voulu aux personnes désirant assister au concert qui commencera à 6 heures P. M. 20 juil—13f

PROMENADE-CONCERT
—AU—
Fort Espagnol
Les MARDIS, JEUDIS et SAMEDIS
Après 5 heures et demie du soir, les trains partent toutes les 20 minutes. Le dernier train partira du Lac à 11 heures 10 minutes du soir.
LE PROGRAMME SERA DISTRIBUÉ.
19juil—1m

Nouveau tableau de départs.
Chemin de fer de la Nouvelle-Orléans et du Fort Espagnol et du Lac.
Jusqu'à nouvel ordre, les trains partiront du coin des rues Canal et Basin, comme suit:

LES DIMANCHES

5 heures	1:30	6:25
6	1	6:45
6:25	2	7:05
7	2:30	7:30
7:30	3	7:55
8	3:30	8:15
9	4	8:35
10	4:30	9
11	4:55	9:25
11:30	5:15	9:45
12 M.	5:35	10:05
12:30	6	

Le dernier train partira du Lac à 11 P. M.
PENDANT LA SEMAINE:
A 6 h. 30, 8 h. et toutes les heures jusqu'à 3 heures, et ensuite comme dans le tableau qui précède jusqu'à 9 heures P. M.
Le dernier train partira du Lac à 10 h. P. M.
Les soirs de concert le dernier train partira du Lac à 11 h. P. M.
Billets de famille, 25 billets aller et retour $2.00. On peut s'en procurer au bureau coin Canal et Basin. 19juil—6f

LES consignés ont l'honneur d'annoncer à leurs amis et au public en général qu'ils ont transféré leurs bureaux de No 41 rue Decatur au No 73 de la même rue.
Nlle-Orléans, 30 juin 1879.
CORMIER & DUCHENNE.
1er juil—1m 73 Decatur.

PHARMACIE GENERALE
Ancien des rues Chartres et St-Philippe
CETTE pharmacie, montée avec un soin minutieux, possède un stock complet de
MÉDICAMENTS DE CHOIX.
Les préparations y sont confiées à des chimistes d'une expérience éprouvée qui seront toujours prêts, la nuit comme le jour, à remplir les formules de MM. les médecins.
Grand assortiment de MÉDICAMENTS PATENTÉS. 1avril—13f

Le Dr A. CAPDEVIELLE
A OUVERT un bureau de consultation au No. 38, rue St-Philippe, encoignure Chartres.
Heures de consultation—Tous les jours, de midi à 2 heures.
Résidence—No. 114 rue Bourbon.
15 fév—13f

NATTES DE CHINE
1900 rouleaux nattes blanches, à carreaux et fantaisie,
100 différents modèles de nattes fantaisie.
Prix plus bas que jamais auparavant à la Nouvelle-Orléans.
A. Brousseau's Son.
17.....RUE DE CHARTRES.....17
Stores,
Toiles Cirées,
Nattes Coco,
Etoffes et articles pour tapissiers.
Etoffes en crin et reps aux prix de New-York.
Venez voir nos marchandises.
26 juin—13f

BUREAU DE PRETS.
OTTO SCHWANER,
17.......RUE BARONNE.......17
ENTRE CANAL ET COMMUNE,
Près de la SALLE GRUNEWALD.
14 juin—1 an

MEDAILLES
Décernées à l'Exposition Universelle de Paris de 1878.

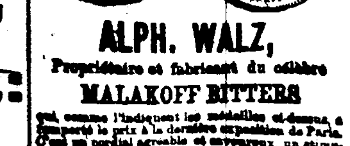

ALPH. WALZ,
Propriétaire et fabricant du célèbre
MALAKOFF BITTERS
qui, comme l'indiquent les médailles ci-dessus, a remporté le prix à la dernière exposition de Paris. C'est un cordial agréable et savoureux, un stimulant sain composé d'ingrédients aromatiques et amers, un fortifiant, et autorisé d'une efficacité reconnue par la Faculté Médicale de la Louisiane. Ce bitters est spécialement propre à l'usage des familles.
Seul agent à la Nouvelle-Orléans de la maison Gerf & Co., pour la vente de la délicieuse bière
AURORA LAGER BEER,
en barils et en bouteilles.
No. 26 rue Conti, entre Decatur et Chartres.
23 janv—1re et 3e

A VENDRE
Pour cause de santé une PHARMACIE située dans le second District. Pour les informations s'adresser à ce bureau.
29mai—13f